



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**COMMISSION PRÉPARATOIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT
DU REGISTRE INTERNATIONAL DU MATÉRIEL
ROULANT FERROVIAIRE EN VERTU DU PROTOCOLE
FERROVIAIRE DE LUXEMBOURG**

Prep. Comm. Rail/12/Doc. 1
Original : Anglais
Décembre 2023

**12^e session
Berne (hybride), 7 mars 2024**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session et accueil par les secrétaires généraux de l'OTIF et d'UNIDROIT
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Rapport des co-présidents sur les développements survenus depuis la dernière session et les activités du groupe de projet sur la ratification (Prep. Comm. Rail/12/Doc. 2)
4. Autorité de surveillance : informations de l'OTIF et d'UNIDROIT sur la composition de l'Autorité de surveillance (rapport oral)
5. Approbation des documents relatifs au fonctionnement de l'Autorité de surveillance
 - Projet de statuts et projet de règles de procédures tels qu'approuvés à la 8^e session de la Commission préparatoire, avec propositions de modifications par l'OTIF (Prep. Comm. Rail/12/Doc. 3)
 - Projet d'accord entre l'OTIF et l'Autorité de surveillance (Prep. Comm. Rail/12/Doc. 4)
6. Discussion et approbation du projet de règlement du registre (avec note explicative sur les modifications au projet de règlement de référence approuvé à la 9^e session de la Commission préparatoire) et du projet de procédures pour le Registre international du matériel roulant ferroviaire

7. Informations de la CEE-ONU (Commission économique pour l'Europe des Nations unies) concernant les règles types telles que modifiées le 15 novembre 2023 aux fins du règlement du Registre international du matériel roulant ferroviaire et concernant la Commission de révision
8. Information et discussion sur les documents relatifs au fonctionnement du conservateur du registre :
 - Rapport d'audit externe
 - Calendrier tarifaire
 - Budget annuel
 - Garantie financière apportée par le conservateur ou en son nom
 - Assurance ou garantie financière couvrant la responsabilité du conservateur selon l'article 28, § 4, de la Convention et l'article XV, § 5, du Protocole
 - Guide d'utilisation
9. Certificat du Secrétariat de l'OTIF concernant le fonctionnement du Registre international, tel que prévu à l'article XII, § 8, du Protocole de Luxembourg
10. Déclaration des membres participants et observateurs
11. Divers
12. Clôture de la session – Statut de la Commission préparatoire